

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Approbation du principe de dissolution de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville et Sollicitation de la commune à son intégration à la communauté d'agglomération du Haut-Bugey

Séance du 19 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le douze juin deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Membres présents :

Ms ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RENAUD Jean-Xavier, RODRIGUEZ CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy.

Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés :

Ms CHARVOLIN Rock (représenté par M. RENAUD Jean-Xavier), HARNAL Sébastien (représenté par Mme ROSIER Nicole).

Mmes CHENET Valérie (représentée par M. ARGENTI Bernard), LETRAY Marie-Odile (représentée par M. PIFFADY Philippe), ROTARU Maria (représentée par M. Didier BOURGEOIS), TREUVELOT Catherine (représentée par Mme JOLY Fabienne).

Membres absents :

Mme BARDON Fabienne.

Secrétaire de séance : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 20 présents, 26 pouvoirs.

Vu l'article L.5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'orientation non prescriptive n°2 de l'arrêté portant schéma départemental de coopération intercommunale pour le département de l'Ain du 23 mars 2016

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date du 5 décembre 2017 et du 22 mai 2018,

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes :

- Aranc : 9/11/2017
- Corlier : 17/10/2017
- Evosges : 8/11/2017
- Champdor-Corcelles : 22/11/2017
- Hauteville-Lompnes : 15/11/2017
- Cormaranche en Bugey : 1/12/2017
- Thézillieu : 15/12/2017
- Prémillieu : 2/11/2017
- Hostiaz : 4/12/2017

Monsieur le Maire rappelle les débats au sein de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville sur l'évolution de l'intercommunalité, suite au Schéma Départemental de Coopération

Intercommunale, présenté le 12 octobre 2015 à la commission départementale de coopération intercommunale.

Il rappelle la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2015 se prononçant sur ce schéma départemental.

Il rappelle la proposition d'intégrer l'intercommunalité du Haut-Bugey au 1^{er} janvier 2019, par une procédure d'intégration des communes, proposition débattue au cours de deux conférences des Maires des communes de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville et de la Communauté de Communes Haut Bugey, le 19 avril et le 24 octobre 2017, et à une réunion d'un groupe de travail élargi à l'ensemble du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville le 19 juin 2017, puis approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 décembre 2017.

Il expose que le Conseil Communautaire en date du 22 mai 2018 a délibéré en faveur de l'intégration des communes de la Communauté de Communes du Plateau à Haut-Bugey Agglomération au 1^{er} janvier 2019, a approuvé le principe de sa dissolution à cette date, et sollicite la délibération de ses communes membres.

Monsieur le Maire présente les statuts de Haut Bugey Agglomération, et notamment :

- Les compétences aujourd'hui exercées par la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville et par Haut Bugey Agglomération : SCOT, ZAC, développement économique, promotion du tourisme, gestion des déchets, GEMAPI, Maison de services au public.
- Les compétences exercées par Haut Bugey Agglomération et qu'il conviendra de transférer au 1^{er} janvier 2019 : plan local d'urbanisme, eau, assainissement.
- Les compétences qu'il est proposé d'intégrer au Haut Bugey pour le Plateau d'Hauteville :
 - soutien à la filière bois (visio bois et projet lié à la plateforme de recherche et d'innovation de la MFR de Cormaranche)
 - Equipements culturels et sportifs : centre européen de séjours et de stage sportifs, centre de remise en forme, piscine
 - Sites touristiques : baignade de Champdor, sentiers VTT et bike park, camping d'Hauteville-Lompnes et de Champdor, station de ski alpin et nordique, projet Montcornelles, projet de forage
 - Bugey Bus

Il présente les compétences qui seront restituées aux communes, restitution qui a fait l'objet d'un chiffrage réalisé par le cabinet conseil Acti Public : altiport de Corlier, château de Champdor, Espace comté d'Aranc, salles d'animation de Corlier et Thézillieu, cinéma Novelty, épicerie de Cormaranche-en-Bugey, contingent incendie, petite enfance, action d'éducation musicale dans les écoles.

Il rappelle le projet de territoire transmis à Haut Bugey Agglomération, avec les projets que notre territoire souhaite voir intégrés par le Haut Bugey.

Il présente le projet de planning :

- Délibérations des conseils municipaux des communes du Plateau sollicitant leur intégration à Haut Bugey Agglomération : juin 2018
- Délibération du conseil d'agglomération de Haut Bugey acceptant l'intégration des communes : 19 juillet 2018
- Délibération des conseils municipaux des communes du Haut Bugey acceptant la modification de périmètre : au plus tard fin octobre
- Arrêté préfectoral modifiant le périmètre du Haut Bugey

Parallèlement, il conviendra de conduire la reprise des compétences non transférées et de régler la dissolution de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes a proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe de sa dissolution au 31/12/2018, et de demander aux 9 conseils municipaux de solliciter l'intégration de leur commune à Haut Bugey Agglomération au 01/01/2019. Le conseil communautaire réuni en séance du 22 mai 2018 a délibéré en ce sens.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à **22 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (Mme JOLY Fabienne engageant le pouvoir de Mme TREUVELOT Catherine et M. RENAUD Jean-Xavier engageant le pouvoir de M. CHARVOLIN Rock), 0 ABSTENTION**

- **APPROUVE** le principe de dissolution au 31 décembre 2018 de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville
- **SOLLICITE** l'intégration de la commune d'Hauteville-Lompnes à la communauté d'agglomération du Haut-Bugey au 01/01/2019.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire

Bernard ARGENTI